

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

TÉLÉCOM AVIATION

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER
2014



L'ÉTAT SOCIAL NOTRE BOUCLIER COMMUN

70^e année - n°1 - janvier 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX [IP:402047] retour: CGSP place Fontainas, 9/11-1000 Bruxelles



DOSSIER P.4



ÉDITO
Bonne année 2015,
année de l'exclusion
P. 3



IRB
Institutions bruxelloises,
de la complexité
à la créativité P. 7



TÉLÉCOM AVIATION
La peste
P. 11

Domiciliations SEPA

En vue de respecter les législations belge et européenne, à dater du 1/01/2014, toutes les cotisations encaissées via domiciliation (dom80), seront automatiquement transformées en domiciliation européenne (Sepa). Dans le respect de ces législations, toutes les cotisations perçues via domiciliation le seront uniquement mensuellement. Vous ne devez effectuer aucune opération, tout s'effectue automatiquement.

Lieu du crime : Guatemala

Le Guatemala est le lauréat d'un bien triste palmarès : il est devenu le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes. Détrônant la Colombie, le Guatemala a connu ces cinq dernières années la mort violente de 58 militants et représentants syndicaux. Aucun de ces assassinats n'a été porté devant un tribunal !

Parmi les conséquences dramatiques de cet état de fait, le taux de syndicalisation y a chuté à 1,6 % de la population active. À titre de comparaison, il est de 5 % en Colombie, 3 fois plus peuplée.

C'est dans ce cadre que, le mercredi 27 novembre, la CGSP wallonne (en partenariat avec l'ISP, la FSESP et la CSI), a reçu une délégation de camarades du Syndicat



photos des camarades assassinés ou torturés défilent sur l'écran, nous nous demandons tous comment une telle barbarie est encore possible, où que ce soit sur Terre, en 2013...

national des Travailleurs de la santé. Dora Regina et Luis Lara sont venus témoigner de leur situation et tenter de fédérer dans leur combat les forces vives des fédérations syndicales européennes et internationales, ainsi que le Parlement européen.

Seules la solidarité syndicale internationale et la mise en œuvre effective et coordonnée d'actions de soutien aux travailleurs guatémaltèques et de pressions sur le gouvernement pourront donner l'espoir de la mise en place de mesures préventives, d'enquêtes indépendantes sur les menaces et les crimes, et de la fin de l'impunité. Soyons solidaires !

Leurs nombreux témoignages, pour le moins révoltants, ont profondément ému le public présent. Tandis que les

Pour plus d'information sur la mission de l'ISP, voir le dossier <http://www.world-psi.org/en/issue/solidarity-guatemala>



DANS NOS RÉGIONALES

Centre Nouveau souffle

L'Intersectorielle du Centre reprend un nouveau souffle !!!

Cette année, plusieurs projets se sont concrétisés : un Comité d'audit de la dette, une représentation théâtrale, un Premier mai, des conférences mais aussi ... une formation pour les délégués.

L'équipe, que vous pouvez voir (dans sa quasi-totalité) s'est investie de septembre à novembre dans une formation 1A où diverses notions telles la communication, l'histoire du mouvement ouvrier, le statut, la structure de l'organisation syndicale... ont été abordées.

Nul doute que ces sourires épanouis sont le reflet des liens, du soutien et de la solidarité créés tout au long de ces 10 jours.

À très bientôt pour une 1B !



Namur Goûter des rois

Le Comité de la commission « loisirs » de l'Intersectorielle Pensionné(e)s et Pré-pensionné(e)s de Namur invite ses membres (CGSP) et l'interprofessionnelle (FGTB) au goûter des rois, le 10 janvier 2014 à 14h à la Maison syndicale André Genot, 41 à Namur.

Gâteau des rois et café offerts.

Ambiance musicale.

Accompagnants : 5 €.

Réservation :

Maria Pasquarelli : 0476/366 888

Coraline Quevy : coraline.quevy@cgsp.be

Bonne année 2015, année de l'exclusion

Déjà parler de janvier 2015 en janvier 2014 ne signifie pas un goût particulier pour l'anticipation ou pour la science-fiction. D'autres s'en font une spécialité voire un métier mais la CGSP ne se lance pas dans la voyance.

Certaines décisions du gouvernement prises en début de législature vont générer un vrai drame social en janvier 2015. Il s'agit de l'exclusion des articles 36 titulaires du droit des allocations d'insertion. Il s'agit des jeunes qui, ayant fini leurs études, bénéficient d'allocation en attendant de trouver du travail. Ce droit est maintenant limité à 3 ans ; sans condition d'âge pour les cohabitants et à partir de 30 ans pour les isolés et les chefs de ménages. Cette mesure va toucher dès janvier 2015 quelque 55 000 personnes en Belgique dont 35 000 en Wallonie. Le décompte a été entamé au 1^{er} janvier 2012, il est donc tout à fait inévitable qu'une grande partie de ces exclusions arrive au 1^{er} janvier 2015.

Les cohabitants n'auront pas droit au revenu d'insertion mais généreront quand même pour certains l'intervention des CPAS. La perte pour ces ménages dépassera les 5 000 euros par an.

Les isolés et les chefs de ménage tomberont à charge des CPAS. L'économie nette pour les 15 730 chefs de ménage et les 11 000 isolés représente un coût global de 313 millions d'euros en revenu d'insertion pour une économie brute pour toutes les exclusions de 460 millions d'€, soit une économie nette de 147 millions d'€.

Un drame social pour 55 000 personnes ou familles et des difficultés pour les finances locales qui vont certainement déboucher sur des plans d'assainissement pour les communes qui vont encore amoindrir l'effet net de ces mesures. Pour rappel, l'effet en 2012 des seuls intérêts notionnels dépasse les 6 milliards d'€...

Un scandale sur lequel la FGTTB, et particulièrement ses régionales wallonnes, attirent l'attention depuis quelque temps. Jusqu'à présent, le gouvernement reste figé dans son autisme. Nous reviendrons encore dans les prochains mois sur ce qui est, une nouvelle fois, une conséquence de l'austérité décidée et imposée par les gouvernements et la Commission de l'Union européenne.

L'austérité n'est pas une fatalité parce que la crise n'est pas une réalité objective mais la conséquence de décisions politiques.

Battons-nous, le combat sera dur mais nous pouvons le gagner !



*La CGSP
vous souhaite
une superbe année 2014
forte de toutes nos solidarités*

**ACTEURS
DES
TEMPS PRÉSENTS**

L'ÉTAT SOCIAL

Une révolution toujours d'actualité, mais largement impensée

Et si, face à la crise multiforme, nous disposions déjà d'une alternative à portée de main, à savoir l'État social et son fondement politique qu'est la démocratie ? Un État social qui, déployé pleinement au niveau national, permet de faire face au néolibéralisme.



Christophe Ramaux

Pour initier le cycle de formation de troisième niveau, la CGSP wallonne avait invité ce mardi 19 novembre 2013, Christophe Ramaux, Maître de conférences à La Sorbonne et membre des Économistes atterrés.



Les quatre piliers de l'État social

Bien souvent, l'État social est réduit à la seule protection sociale alors qu'il englobe aussi la réglementation des rapports de travail, les services publics et les politiques économiques. Cette réduction n'est pas innocente, car elle occulte certaines évidences qui pourraient contrecarrer l'hégémonie du modèle néolibéral. Cette réduction ôte aussi à l'intervention publique toute prétention d'ensemble et vise à cacher le fait que « *l'État social ne se contente pas d'opposer des digues au pouvoir du capital ; il lui retire des sphères entières d'activités. Son fondement politique est la démocratie. Sa vocation est de construire*

une société d'égaux afin de donner une consistance sociale à la norme de l'égalité absolue instituée par le suffrage universel. »¹

Une révolution toujours d'actualité

Est ainsi occultée l'évidence selon laquelle les fonctionnaires créent de la richesse. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle le secteur public serait improductif et étoufferait le secteur privé par les prélèvements opérés, *les fonctionnaires produisent des valeurs d'usage. Ils produisent aussi simultanément des valeurs monétaires, de la richesse monétaire* (p. 303) et l'impôt, à proprement parler, ne finance donc pas *l'activité du fonctionnaire, il sert à la payer, comme on ne finance pas un pain à la boulangerie, on le paie* (p. 307). Cette réhabilitation de l'impôt et de la dépense publique présente également l'avantage de s'attaquer aux prétendues « charges » sociales et de jeter un autre regard sur la dette publique qui devrait être légitimée.

Les quatre piliers constitutifs de l'État social indiquent également clairement

que nous ne vivons pas dans une économie exclusivement capitaliste : le cadre économique dans lequel nous vivons comprend du marché, du capital, de l'intervention publique et de l'économie sociale et, pour notre économiste atterré, *la réponse relative au dosage entre elles devrait être au cœur du débat démocratique* (p. 351).

L'État social reste donc d'actualité. Tout d'abord, malgré l'objectif du néolibéralisme de casser les quatre piliers qui le constituent, force est de constater que l'État social est toujours là. D'autre part, par opposition avec ce que serine quotidiennement la petite musique lancinante de la pensée unique, la dépense publique n'est pas le mal absolu ! Elle englobe en son sein notamment des prestations sociales en espèce (pensions, allocations de chômage), voire en nature (remboursement des frais pharmaceutiques).

De plus, l'État social est une donnée universelle : même si sa voilure diverge, il est présent partout dans le monde.

Une révolution largement impensée

Quelques obstacles se dressent toutefois sur la voie de l'État social. Tout d'abord, il constitue une révolution largement impensée. Comment expliquer autrement l'existence de trois théories économiques pour expliquer le libéralisme et pratiquement aucune pour l'État social ? Ainsi, le regard que nous portons sur l'État pourrait faire l'objet d'une réflexion plus approfondie : *faut-il concevoir l'intervention publique comme*



NON A L'ETAT SOCIAL "ACTIF", OUI A L'ETAT SOCIAL DE SERVICES PUBLICS

une béquille à l'accumulation du capital ou lui accorder un statut plus ample, une visée plus ambitieuse ? (p. 200). Christophe Ramaux pointe aussi le marxisme qui permet de penser le capitalisme mais sa théorie de l'État ne lui permet pas de penser les deux principaux leviers de l'émancipation que sont l'État social et la démocratie (p. 188).

» Le néolibéralisme zombie

Dans son plaidoyer en faveur de l'État social, Christophe Ramaux ausculte aussi le néolibéralisme. Ainsi, l'effritement de l'État social est notamment dû aux coups de boutoir d'un néolibéralisme très dirigiste qui a utilisé quatre volets pour tenter d'arriver à ses fins : la finance libéralisée, le libre-échange, l'austérité salariale et la contre-révolution fiscale. Un néolibéralisme qui ne marche pas : la course à l'austérité, la désinflation compétitive risquent de voir le malade mourir guéri comme le montrent la Grèce et le Portugal. La sortie de la crise appelle tout d'abord une remise à plat fondamentale et virulente de ces quatre volets du néolibéralisme. Cela implique assurément de s'attaquer aux lobbies et à la finance dérégularisée et de réhabiliter simultanément l'État social.

Or, la hausse de la dette privée, fruit des réductions salariales et responsable de la crise financière de 2007 à l'origine de la fausse crise des dettes publiques, a permis aux tenants du néolibéralisme de prendre prétexte de cette crise pour pro-

mouvoir un nouveau tour de vis (ce que Christophe Ramaux appelle le grand *hold-up* intellectuel du néolibéralisme). Même s'il a failli, ce néolibéralisme zombie pourrait perdurer, notamment grâce au verrouillage idéologique qu'il a opéré au niveau européen.

» La construction européenne, cheval de Troie du néolibéralisme ?

Pour Christophe Ramaux, c'est en effet en recourant à la mondialisation et à la construction européenne que le dispositif néolibéral a pu effectuer son travail de sape. Et ce détour par l'Europe permet de contourner l'État social et la démocratie (et de déposséder le peuple). Face à

**La course à l'austérité,
la désinflation
compétitive risquent
de voir le malade
mourir guéri !**

cette situation, il faut renouer avec une conception progressiste de la nation. Au-delà de l'instrumentalisation rhétorique (*c'est la faute à Bruxelles !*), l'économiste atterré propose d'œuvrer à apporter une solution à la crise de l'euro. À ce sujet, Christophe Ramaux évoque quatre pistes possibles. Le pire des scénarii consisterait à continuer l'euro tel quel. Une autre approche, plus fédéraliste, consisterait à impulser des vrais flux financiers et de réels transferts de solidarité entre États membres. En plus de cette solution de papier (qui ne fonctionne pas à cause de raisons politiques), une autre option (la meilleure pour notre conférencier) serait de promouvoir une inflation interne (en augmentant partout les salaires et les dépenses sociales). Mais, pour cela, il

s'agirait de vaincre la hantise allemande de l'inflation. La dernière solution viserait à remettre en cause l'existence de l'euro. Quoi qu'il en soit, une remise à plat de l'Europe via un Traité simplifié serait indiquée afin que celle-ci apporte la preuve qu'elle peut apporter des avancées sociales.

Ces dernières pourraient se concevoir si une norme européenne impliquait une convergence sociale par le haut et une clause de non-régression sociale comme principes généraux du droit social européen. Pour sa part, Christophe Ramaux plaide en faveur d'une réhabilitation des États sociaux nationaux.

» Sortie de crise

De toute manière, la sortie de la crise économique et financière ne pourra se faire sans rompre avec le néolibéralisme et c'est pourquoi l'État social, adossé à la démocratie, a encore un bel avenir devant lui. Surtout si l'écologie est perçue comme la nouvelle frontière du progrès social permettant à l'État social de reprendre du poil de la bête (isolation du bâti, investissements dans les transports en commun, relocalisation de l'économie...). *La logique de socialisation telle qu'elle a été portée historiquement par l'État social mérite en effet d'être étendue car l'écologie réclame avant toute chose une intervention publique forte* (p. 427). ■

La CGSP wallonne diffuse sur son site Facebook, une série d'interviews de Christophe Ramaux qui prolonge la conférence qu'il a tenue à Namur en novembre dernier.

1. Christophe Ramaux, *L'État social, pour sortir du chaos néolibéral*, Paris, Fayard, 2012, pp. 435-436.

La grogne, la grève et la prise d'otage

Si, précédemment, nous avons souvent évoqué des mots et des tournures qui visaient à édulcorer la réalité afin de disqualifier le conflit, d'autres figures de style sont souvent mises en œuvre, par le monde des médias, pour durcir la réalité. Ainsi, chaque fois qu'un mouvement de grève se déclenche dans le secteur des transports, le terme prise d'otage a tôt fait de fleurir dans les propos des journalistes, hommes politiques et usagers. De même, lorsque les agents des Finances lancent des actions pour dénoncer l'état catastrophique de leur Service public fédéral, la presse titre à loisir : la grogne pourrait s'amplifier.

Cette figure de style, appelée hyperbole, sert plusieurs fins : en recourant à l'expression « usagers pris en otage », le monde journalistique tend à souligner d'une part que les grévistes n'exerceraient plus un droit légitime (celui de faire grève) mais qu'ils commettraient un crime. De là à les qualifier de terroristes, il n'y a qu'un pas qui fut presque franchi récemment lorsqu'une grève à Liège fut qualifiée d'acte « terroriste ». *Le Robert* définit en effet l'otage comme étant « une personne dont on se saisit et que l'on détient comme gage pour obtenir ce que l'on exige ». Nul doute que Florence Aubenas et les (trop) nombreux journalistes détenus dans le monde doivent apprécier cette banalisation à peu de frais d'une situation autrement périlleuse que celle d'un navetteur qui reste à quai. De plus, cette représentation des choses permet au monde journalistique de se concentrer sur les effets sans devoir, pour autant, évoquer les causes d'un mouvement.

Médias médiocres

Elle permet également de pratiquer le degré zéro du journalisme, à savoir le micro-trottoir où des usagers peu au fait des motifs de l'action (puisque les causes ont été peu explicitées) vont peser sur leur statut de victime. En outre, le micro-trottoir offre cette capacité de réduire un conflit opposant des travailleurs à un gouvernement ou à un patro-



nat à un conflit entre deux fractions du salariat (les grévistes et les usagers)...

En effet, la plupart des reportages ne présentent pas les grévistes comme les salariés, les parents d'élèves ou les usagers des transports en commun qu'ils sont aussi pour la plupart mais comme des professionnels de la grève. Réciproquement, « les personnes gênées par les arrêts de travail ne sont pas identifiées comme des salariés désireux de défendre leurs droits,

susceptibles d'être syndiqués, voire de faire grève. »¹.

Et les pros de la grève de se croiser les bras, car il est bien connu que faire grève est une partie de tout repos ! Plusieurs motifs expliquent pourquoi la plupart des journalistes recourent à ces formats et à cette manière de couvrir les mouvements sociaux. Tout d'abord, la précarisation de la profession en est un mais aussi le fait que les journalistes sont socialement situés « par leur origine sociale (le recrutement se fait au sein des classes possédantes et cultivées)... et par leur parcours scolaire : tout cela enracine chez les professionnels de l'information

une manière commune de voir le monde qui leur inspire, sans même qu'ils aient à y penser, un jugement globalement hostile sur la grève, les fonctionnaires, les syndicats. »¹

Le bruit et la fureur

Cette volonté de durcissement de la réalité se manifeste aussi par le recours quasi exclusif à l'adjectif *sauvage* pour qualifier des grèves *spontanées*. L'utilisation du terme *grogne* participe de la même logique. *Le Robert* définit le verbe *grogner* comme signifiant « pousser un cri, en parlant d'un cochon, du sanglier et par extension de l'ours ». Ce qui offre la latitude de réduire les manifestants à une animalité dénuée de mots et de ramener une parole contestataire à un grognement qui manifeste un mécontentement ou de la douleur. Mais le grognement est un bruit et si c'est du bruit, cela ne compte pas par rapport à la parole et au dialogue.

Ces facilités de langage exagérant la portée de ce qui est réellement mis en œuvre visent en quelque sorte à disqualifier la parole des acteurs des mouvements sociaux en la réduisant à du bruit ou à des actes violents, auxquels toute instance officielle ne doit pas se sentir obligée de répondre. ■

1. Pierre Rimbart, « Le social et les conflits sociaux actuels dans la presse », in Jean-Pierre Gélard, *Médias, mensonge et démocratie*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 122.

Institutions bruxelloises, de la complexité à la créativité

Pour mieux comprendre l'évolution des institutions bruxelloises dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, l'IRB a organisé deux journées de séminaire pour les délégués. La première étape, le 21 novembre, a permis de faire le point dans une perspective historique et de dresser le bilan de plus de vingt ans de fonctionnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La réalité institutionnelle de notre pays est d'une complexité qui laisse perplexe. Pour comprendre comment on en est arrivé là, une mise en perspective historique était nécessaire. C'est l'exercice auquel s'est livré avec pédagogie et clarté M. Jean-Paul Nassaux du Centre de recherche et d'information sociopolitique (CRISP).

Aux origines de la Belgique

Remontant aux circonstances qui prévalaient au début de la Belgique, il a rappelé l'émergence progressive d'une conscience populaire flamande en réaction à l'État bourgeois francophone. Un mouvement wallon, apparaît également, mais ne présente pas beaucoup d'influence car il n'est soutenu que par la bourgeoisie. Il faudra attendre l'après-guerre et l'essoufflement du dynamisme économique wallon pour qu'émerge un mouvement syndical mené par André Renard revendiquant l'autonomie wallonne.

Communautés culturelles et Régions

En 1970, on crée les communautés culturelles (française, flamande et allemande) dotées d'une assemblée et qui traiteront essentiellement de la politique culturelle. Dans le même temps, on inscrit dans la Constitution le principe de création des régions.

La réforme de 1980 voit naître les Régions flamande et wallonne et prévoit la possibilité qu'elles fusionnent avec les Communautés. Ce que la Flandre réalise, créant ainsi la première asymétrie institutionnelle. Entretemps, les communautés ont élargi leur compétence à d'autres domaines culturels et aux matières « personnalisables » (aide sociale, santé).

La réforme de 1988-89 marque un pas important car de gros paquets de compétences et les budgets qui y sont liés sont transférés du fédéral vers les niveaux communautaire (enseignement, aide à la presse écrite, publicité à la radio et à la télévision) et régional (travaux publics, transports en commun...).

Région bruxelloise

Il a fallu attendre 1989 pour que la Région bruxelloise soit créée. L'enjeu communautaire est important et les Flamands émettent deux exigences : la limitation aux dix-neuf communes et d'être associés à la gestion de la ville. Des lois spéciales de financement prévoient des clés de répartition basées sur le principe du « juste retour » (les entités reçoivent des moyens en fonction de ce qu'elles apportent). En conséquence, la Région se dote d'un parlement et d'un gouvernement où siègent des représentants des deux groupes linguistiques. Trois commissions communautaires (une francophone, une néerlandophone et une commune) viennent compléter la construction institutionnelle.

Réformes et crises successives

En 1992-93, on inscrit dans la Constitution que la Belgique est composée de communautés et de régions, mais les partis qui incarnent le mouvement flamand, Volksunie en tête, en veulent plus. Le principe qu'ils défendent est que les compétences résiduelles passent aux communautés et régions ; l'État fédéral ne conservant que celles qui lui sont explicitement attribuées. C'est cette logique qui marquera les réformes et accords successifs au cours des deux dernières décennies. En 1999, l'accord du Lambertmont organise le refinancement de la Communauté française et revoit la législation orga-



nique sur les provinces et communes. Les Bruxellois réorganisent l'équilibre entre néerlandophones et francophones au sein du parlement de leur région. On passe de 75 à 89 parlementaires dont 17 seront d'office issus de listes flamandes. De nouvelles revendications flamandes pour une réforme de l'État surgiront en 2003 avec notamment la question de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde qui a finalement été votée à l'été 2012. Parallèlement, on revoyait les lois spéciales de financement en cherchant de nouvelles clés de répartition entre fédéral, communautés et régions qui limiteraient la solidarité fédérale. Dans ce contexte, Bruxelles avait absolument besoin d'un refinancement de 500 millions d'euros pour faire face à ses obligations et défis liés à la démographie, à l'enseignement et à la mobilité, entre autres (l'accord prévoit 461 millions).

Simplification institutionnelle

Les niveaux de pouvoir se chevauchent à Bruxelles, entre Région, Commissions communautaires et communes. C'est aux Bruxellois qu'a été confiée la mission de présenter un accord de simplification institutionnelle. Il portera certainement sur des questions de propreté publique, de stationnement, de logement et de mobilité, mais il s'agit d'un accord provisoire. Il faudra

aller plus loin et la poursuite de cette démarche sera favorisée par l'autonomie constitutive conférée en octobre 2011 qui permet à la Région de modifier ses règles de fonctionnement pour autant qu'il y ait un accord entre les deux groupes linguistiques.

De nouveaux équilibres précaires

Les nouvelles répartitions de compétences révèlent rapidement l'insuffisance des moyens pour l'enseignement en Communauté française (qui contrairement au fédéral et aux régions n'a pas de compétence fiscale). La Région wallonne est disposée à l'aider, mais à condition que Bruxelles, région bilingue, participe également. Pour retrouver une marge de manœuvre pour l'enseignement et la culture, la Communauté française a cédé une partie de ses compétences à la Région wallonne en conservant une partie des budgets y afférant. Dans une logique de symétrie institutionnelle, ces mêmes compétences seront confiées à la Commission communautaire française (Cocof) en Région de Bruxelles-Capitale. Cette dernière pouvant aller chercher des budgets à la Région qui devra donner la même chose à la Vlaams Gemeenschapscommissie (VGC) pour respecter le principe d'égalité de traitement des deux communautés à Bruxelles.

Un fonctionnement spécifique

Le fait que deux grandes communautés exercent des compétences sur le territoire de Bruxelles, combiné aux réformes successives sont à l'origine d'incessants ajustements en vue de déterminer de nouveaux équilibres communautaires. Les compétences communautaires sont essentiellement liées aux matières personnalisables comme l'enseignement, la culture, la santé, l'aide aux personnes. Ces compétences peuvent concerner des institutions ou associations soit francophones, néerlandophones, ou encore bi-communautaires. Elles relèvent alors respectivement de la Cocof, de la VGC ou de la Commission communautaire commune (Cocom). Les matières régionales sont quant à elles liées au territoire. Le parlement régional outre son rôle

législatif, élit le gouvernement et contrôle son action. Pour faire voter une ordonnance (loi), il faut une majorité au sein du parlement. Pour modifier une législation sur les communes, il faut une majorité au sein de chaque groupe linguistique. Le gouvernement est composé d'un président, de deux ministres francophones, de deux ministres néerlandophones et de trois secrétaires d'État dont un néerlandophone. C'est l'ensemble du parlement qui élit les ministres proposés par leur groupe linguistique respectif.

Les commissions communautaires sont composées des élus régionaux selon leur rôle linguistique et sont sous la tutelle de leur communauté. Les secrétaires d'État sont sur le même pied que les ministres.

La Cocom qui gère des matières bi-communautaires à la même composition que le parlement régional. Dans la dynamique de la 6^e réforme de l'État, son implication va décupler. Des compétences en matière de santé, d'aide sociale et d'allocations familiales vont en effet lui être transférées. De 87 millions, son budget passera à 1,5 milliard en 2020 !

Paradoxalement, alors que les forces centrifuges conduisent à scinder les compétences fédérales, on doit faire des efforts de concertation et de coordination pour assurer une cohérence des politiques menées et garantir que les décisions que chaque entité prend ne compliquent pas la vie des citoyens.

Un bilan après 24 ans d'existence

Avec près de vingt ans en tant que ministre-président, Charles Picqué est un acteur et témoin de premier plan de l'évolution de la Région de Bruxelles-Capitale. Son analyse et sa vision apportent un éclairage précieux sur les enjeux et les défis auxquels Bruxelles est confrontée. Siège des institutions européennes, vitrine de la Belgique, convoitée par les Flamands et les Wallons, Bruxelles a trop longtemps été victime d'une conception utilitariste. La création de la Région lui a permis de prendre son destin en main pour deve-



opper progressivement une approche cohérente de la ville du point de vue urbanistique, de l'aménagement du territoire, de l'enseignement et même du tourisme. Les grandes villes se dilatent et leur zone d'influence s'étend bien au-delà de leurs limites administratives. On parle aujourd'hui de communauté urbaine et il est pertinent d'y mettre en œuvre des politiques concertées.

Aujourd'hui, la première bataille est celle de l'offre des places et de la qualité de l'enseignement pour répondre au choc démographique.

Il s'agit également de proposer des politiques d'emplois cohérentes pour faire face au taux de chômage élevé que connaît la région alors qu'elle est le poumon économique du pays.

Enfin, la 6^e réforme de l'État et le transfert de compétence qu'elle implique engendrent de nouveaux défis. Les transferts ne concerneront pas que les compétences, mais aussi les moyens budgétaires et en personnel qui leur sont liés.

Sur ce dernier enjeu, la CGSP rappelle que seuls 90 % des budgets initiaux seront transférés aux entités fédérées ; ce qui créera d'emblée un déficit de moyens pour la mise en œuvre des nouvelles compétences. D'autre part, des transferts importants de fonctionnaires seront nécessaires ainsi que le choix de locaux et cela ne peut se faire dans l'urgence. Il est donc nécessaire de se pencher sur la question et de négocier sans attendre les élections de mai 2014 !

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB*

www.cgsp-acod-bru.be



Réforme du chômage : il est encore temps de changer de cap !

Depuis longtemps, la FGTB wallonne lance des signaux d'alerte : la limitation des allocations d'insertion dans le temps va entraîner une catastrophe sociale sans précédent. Aujourd'hui, les prévisions s'affinent et doivent malheureusement être revues à la hausse. C'est à 55 000 exclusions au 1^{er} janvier 2015 qu'il faut s'attendre... dont 35 000 en Wallonie !

J-397
avant 55.000
exclusions

Dégressivité accrue des allocations de chômage, allongement du stage d'insertion, renforcement des contrôles et sanctions, détérioration des périodes assimilées pour la pension... Les attaques contre les sans-emplois se sont multipliées depuis la mise en place du gouvernement Di Rupo. Cerise sur le gâteau, la limitation dans le temps des allocations d'insertion va provoquer une catastrophe sans précédent d'ici quelques mois. Une catastrophe pour les 55 000 demandeurs d'emploi concernés, évidemment, mais aussi pour les CPAS qui seront assaillis de demandes d'aide auxquelles ils ne pourront pas faire face.

Petit rappel des faits

Les allocations d'insertion (dont peuvent bénéficier les personnes n'ayant pas pu assez travailler pour bénéficier des allocations de chômage complet) sont maintenant limitées à 3 ans :

- sans condition d'âge pour les cohabitants ;
- à partir de 30 ans pour les isolés et les chefs de ménage.

Le compte à rebours a démarré au 1^{er} janvier 2012 et produira donc ses sinistres effets dès le 1^{er} janvier 2015. Ce jour-là, ce sont environ 55 000 sans-emplois qui se verront définitivement privés d'allocations d'insertion.

Il existe quelques possibilités de dérogations ou de prolongations temporaires. Pour se renseigner à ce sujet, le plus sûr est de s'adresser directement à sa permanence chômage.

Les sans-emplois dans la ligne de mire

La moitié des chômeurs touchés cohabitent avec au moins une personne ayant un revenu. La plupart de ces personnes



n'auront donc pas droit au Revenu d'intégration sociale (RIS) du CPAS. Ce sont donc 17 500 ménages wallons qui subiront une perte nette de 425 €/mois.

Quant à l'autre moitié, isolés ou chefs de ménage (souvent des femmes seules avec

enfant), elles n'auront d'autre choix que de se tourner vers le CPAS de leur commune. Elles pourront normalement bénéficier du RIS mais ce changement ne sera pas sans conséquence sur leurs revenus (perte de 25 €/mois pour les chefs de ménage, ce qui n'est pas rien avec de si maigres revenus) ou leur statut (en matière de droits sociaux, notamment).

Les communes, victimes collatérales

Depuis 10 ans, la situation des CPAS devient intenable. On a assisté à une explosion des bénéficiaires du RIS en Wallonie : 35 % d'augmentation !

Depuis 2004, les communes (via leurs CPAS) subissent de plein fouet les conséquences des exclusions entraînées par les contrôles dits « de disponibilité ». Une récente étude de la fédération des CPAS estime à plus de 53 millions € le coût pour les CPAS rien qu'en 2012. Un montant qui ne fait qu'augmenter au fil des années.

Une grande majorité des personnes exclues vont s'adresser au CPAS de leur commune. Une petite simulation permet d'ores et déjà de dire que cette réforme coûtera encore plus cher. Si tous les Wallons isolés et chefs de ménage exclus demandent le RIS, cela coûtera plus de 203 millions €. Une fois retirée la subvention fédérale, il restera plus de 80 millions à charge des CPAS wallons !

Une ardoise qui, une fois de plus, sera très mal répartie : les communes les plus précaires connaîtront évidemment la plus forte hausse de demande d'aides.

Changer de cap

Cette réforme n'est pas seulement injuste, elle est aussi complètement absurde ! Elle ne fera que diminuer artificiellement les chiffres du chômage en ne créant strictement aucun emploi. L'exclusion sociale et ses conséquences (isolement, économies parallèles, délinquance...) ont de beaux jours devant elles.

Rien n'empêche le gouvernement de renoncer à cette mesure. Il a le pouvoir d'abroger la limitation des allocations d'insertion dans le temps. Il n'y a aucune honte à reconnaître ses erreurs et à ne pas foncer tête baissée vers une explosion sociale sans précédent. ■

Les améliorations sociales reprises par le fisc

C'est presque devenu une habitude : chaque fois que les allocations sociales sont adaptées au bien-être, la légère augmentation est presque automatiquement mangée par le fisc, faute d'adaptation parallèle du crédit d'impôt. C'est encore le cas pour la dernière adaptation. Le Président de la FGTB, Rudy De Leeuw, et la Secrétaire générale, Anne Demelenne, ont écrit au Premier Ministre Di Rupo pour attirer son attention sur cette anomalie et bien sûr pour qu'il y remédie.



Monsieur le Premier ministre,

Nous nous adressons à vous parce que nous sommes inquiets au sujet de la situation de milliers d'allocataires qui doivent vivre aujourd'hui d'une allocation sociale peu élevée. Les allocations sociales sont adaptées tous les deux ans à l'évolution du bien-être et accusent donc un retard par rapport à l'évolution des salaires. Heureusement, la loi relative au pacte de solidarité entre les générations a prévu des moyens qui permettent aux partenaires sociaux d'adapter les allocations tous les deux ans. Nous regrettons d'ailleurs que cette enveloppe ait été limitée à 60 %.

Nous regrettons également – et c'est la raison de cette lettre – que les allocataires perdront l'adaptation au bien-être dont ils ont bénéficié en raison de la fiscalité. En effet, le crédit d'impôt dont bénéficient les allocataires n'a pas encore été adapté, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent pour les intéressés.

C'est pourquoi, nous insistons pour que le gouvernement adapte le crédit d'impôt afin que les pensionnés et les invalides reçoivent ce à quoi ils ont droit.

Pour la plupart des pensionnés, le pécule de vacances a été payé le 15 mai. Cette année, ce montant a été augmenté de 5 %. L'an prochain, il y aura une nouvelle augmentation d'un peu plus de 3 %.

Pour les invalides, le pécule de vacances a augmenté de 66 euros en mai et ré-augmentera de 34 euros l'an prochain.

Durant la concertation tripartite qui a précédé ces augmentations, le Cabinet du ministre des Finances s'était engagé à examiner une adaptation du crédit d'impôt. Sans cette adaptation, nos calculs faisaient en effet apparaître clairement que pour beaucoup d'entre eux, l'augmentation négociée serait écrêtée via les impôts.

Si le crédit d'impôts n'est pas adapté, les pensionnés et invalides ayant un revenu annuel supérieur à 14 500 € (1 208 €/mois), garderont moins au final qu'avant la liaison au bien-être qui a été négociée pour eux. Or, c'est justement la tranche dans laquelle se trouvent la plupart des pensionnés et invalides.

Le crédit d'impôt est une mesure sociale qui compense légèrement le fait que les pensions brutes des travailleurs en Belgique sont presque les plus basses d'Europe. Mais, juste au-dessus du minimum, celui-ci diminue rapidement. De ce fait, toute augmentation pour ces pensions de travailleurs plutôt modestes est annulée par une taxation plus élevée.

Nous insistons par conséquent pour que le gouvernement concrétise l'adaptation promise du crédit d'impôt de façon à ce que les pensionnés et invalides reçoivent ce à quoi ils ont droit.

La peste

La peste n'est pas éradiquée, loin s'en faut. Je veux parler de la peste néolibérale, la peste capitaliste, la peste bleue.

L'encre de l'arrêté royal de révocation de Didier Bellens n'était pas encore sèche que les vieux démons libéraux se réveillaient : par leur maître à penser Didier Reynders qui sur le plateau de télévision de l'Indiscret (RTBF) déclarait que l'État pouvait rester le principal actionnaire de Belgacom tout en passant en dessous des 50 % de son actionnariat. Il resterait un actionnaire de référence sans avoir « à s'occuper directement de la gestion », a-t-il relevé, notant toutefois que cette décision serait probablement pour un autre gouvernement.

La charge contre notre entreprise publique n'émane pas que du MR : deux parlementaires Open VLD Sabien Lahaye Battheu et le tristement célèbre Vincent Van Quickenborne (l'ex ministre des Pensions) ont introduit une proposition de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines Entreprises publiques économiques en ce qui concerne la participation de l'État belge dans bpost et Belgacom.

Pour être clair, ils veulent modifier la loi du 21 mars 1991 en permettant à l'État de détenir moins de 50 % des actions de ces entreprises donc... de permettre purement et simplement leur privatisation !

Pour eux sans doute, vendre les bijoux de famille de l'État est le remède le plus adapté pour sortir de la crise générée par le modèle capitaliste qu'ils défendent tellement.

Austérité et privatisation... nous voici revenus au temps de Margareth Thatcher, à l'époque de la vague ultralibérale, à celle de la peste bleue !

Face à cette nouvelle montée de fièvre, le secteur n'est pas resté inactif. Le ministre des Entreprises publiques a été interpellé de même que le chef de groupe PS de parlement afin de connaître leur position à ce sujet.

Heureusement, ils sont sur la même longueur d'onde : le ministre de tutelle de Belgacom ne voit pas intellectuellement l'intérêt d'une privatisation « au-delà du dogme » *La vraie question* précise-t-il, *c'est de savoir quelle mission l'État s'assigne-t-il ainsi qu'à ses Entreprises publiques autonomes. Pourquoi ne pas imaginer demain de réinventer des missions de service public supplémentaires assignées à Belgacom, comme par exemple l'Internet pour tous ?*

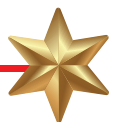
Au sujet de la proposition de loi Open VLD, la réponse du PS a été claire : *le groupe PS s'opposera totalement à cette proposition de modification de la loi du 21 mars 1991.*

Camarades, nous devons rester particulièrement vigilants, combattifs et déterminés.

Nous sommes vaccinés contre cette peste libérale. Si elle nous attaque, nous résisterons, nous la combattons et nous en guérirons, tous ensemble.



Je ne saurais terminer cet éditto sans manquer de vous présenter, à votre famille ainsi qu'à tous ceux qui vous sont proches mes vœux de santé, de joie et de bonheur le plus sincères et les plus fraternels à l'aube de cette année nouvelle.



Michel Denys
Président

Ryanair à Zaventem : vers plus de dumping social dans le secteur de l'aviation ?

Hier, Ryanair a annoncé qu'elle opérerait à l'avenir à partir de Zaventem

Ryanair n'est pas connue uniquement comme une compagnie à bas prix (low cost), elle est également connue auprès de la Fédération européenne des transports (c.-à-d. le syndicat européen des transports) comme étant carrément hostile aux syndicats. Ces dernières années, Ryanair s'est constituée une solide réputation antisyndicats. Celui qui défend les droits du personnel prend la porte sans pardon.

Ryanair parvient à maintenir de faibles tarifs notamment en jouant habilement avec les manquements de la réglementation sociale européenne. Les pilotes et le personnel de cabine sont enregistrés à faible coût en

Irlande, mais occupés dans le reste de l'Europe. La base en Irlande, le lieu de travail en Belgique. Cela porte un nom : le dumping social.

En effet, d'autres compagnies aériennes, respectant bel et bien les lois sociales de notre pays, se retrouvent dès lors le couteau sous la gorge...

Il est évident que cette spirale des prix à la baisse n'est pas dans l'intérêt du personnel, et pas uniquement des compagnies aériennes proprement dites. D'autres entreprises aéroportuaires seront elles aussi entraînées dans cette spirale. Des exemples récents (comme la grève chez Swissport en mai) démontrent en effet que les mêmes compagnies aériennes, sous la pression de cette concurrence effrénée, mettent également leurs four-



nisseurs (comme les manutentionnaires qui chargent et déchargent les bagages) sous une telle pression qu'ils ne peuvent/veulent eux-mêmes plus respecter les conditions de travail et de rémunération prévues dans la CCT. Il en résulte des perturbations sociales...

Toutes les entreprises désireuses de proposer de l'emploi dans notre pays sont les bienvenues. Les cow-boys voulant faire travailler le personnel à des conditions inacceptables et minant le dialogue social feraient donc bien d'y réfléchir à deux fois. Ils doivent appliquer la législation belge. ■

Ryanair débarque à Brussels Airport Company

À partir de février, la compagnie low cost irlandaise Ryanair volera au départ de Brussels Airport.

L'aéroport de Zaventem est la deuxième base belge pour Ryanair qui ouvrira dix nouvelles routes et utilisera quatre avions. C'est ce que le CEO de Ryanair, Michael O'Leary, a annoncé le 27 novembre.

Ryanair desservira au départ de Zaventem des destinations telles qu'Alicante, Barcelone, Ibiza, Lisbonne, Malaga, Palma, Porto, Rome, Valence et Venise. Soit 200 vols hebdomadaires. À terme, Ryanair promet la création de 1 500 emplois à Zaventem. Selon O'Leary, à partir de septembre 2014, il envisagera aussi de voler vers Londres et Dublin.



O'Leary compte sur 1,5 million de passagers la première année. Zaventem devient la 62^e base pour Ryanair. Le CEO insiste, néanmoins, sur le fait que Charleroi restera la plus grande base de la compagnie low cost irlandaise dans le Nord de l'Europe. Et de

préciser que Ryanair veut se déployer à Zaventem mais continuer sa progression à Charleroi.

La CGSP a réagi par voie de communiqué de presse commun avec le SETCa et l'UBT. ■

Vers un nouveau Supply Chain Management

Dans notre dernière édition, nous vous avons fait un point de la situation tout en vous précisant que les négociations devaient encore être finalisées. Celles-ci sont désormais terminées et, si tout se passe normalement, au moment où vous lirez le présent article, le dossier aura été approuvé.

Voici les principales modifications

Les PSL

L'effectif des points de service logistique (PSL) passera de 74 à 81 membres du personnel. Ce changement fait suite aux possibilités qui sont offertes aux membres du personnel de Courcelles et de Flawinne de postuler dans un PSL.

La procédure est la suivante :

1. Initiative spécifique

Exercice fermé préalable pour les chauffeurs de SCM/OPS de Courcelles, Bruxelles, Jemelles, Courtrai, Malines vers le code de fonction 3X06X026 avec le choix entre trois résidences. Il n'est pas prévu de période de stage. Si les choix de résidence ne correspondent pas aux opportunités offertes, la répartition se fait sur base de l'ancienneté.

2. Initiative spécifique

Deuxième exercice fermé préalable pour les collaborateurs 3X06X024 et 3X06X025 de SCM/OPS de Charleroi (Courcelles) et Namur (Flawinne) pour 7 fonctions de 3X06X026 technicien adjoint magasinier – chauffeur dans les PSL suivants : Anderlecht, Marcinelle, Mons, Tournai, Namur, Libramont, Liège et pour 1 fonction 3X06X024 à Evere.

3. Concernant les membres du personnel COP et NEO

- Modification du code de fonction pour les collaborateurs COP et NEO qui étaient déjà employés dans les magasins (sur base de l'article 12bis) avant l'approbation du dossier FMS. Passage aux codes de fonction 4X17X008, 3X06X026 et 2A06X023 moyennant l'accord des collaborateurs concernés et pour autant qu'ils disposent du permis de conduire. Le changement de code de fonction n'est effectué qu'après confirmation par AristA qu'ils correspondent au profil de risque de la nouvelle fonction.
- Si les collaborateurs ne sont pas d'accord, s'ils ne disposent pas du permis de conduire B ou s'ils ne répondent pas au profil de risque, ils retournent dans leur fonction théorique initiale.

- SCM verra, pour ces membres du personnel, s'il y a une possibilité de les employer temporairement dans un PSL en qualité de magasinier via une mission de 6 mois (à prolonger de 6 mois éventuellement), avec aval syndical, et ce pour permettre le lancement des PSL.
- Transfert complet d'entité vers SCM/OPS avec maintien de la résidence (règlement relatif aux principes généraux de la mobilité fonctionnelle et géographique).

4. Les gaps (*) restants sont comblés via une initiative spécifique

- Reconversion
- Mutation
- Initiative spécifique pour tous les collaborateurs de SCM/OPS
- Job Info

(*) Ici doivent être ajoutés : les gaps de Courcelles et/ou Flawinne qui se libéreront après l'étape 2.

Magasin IWT Haasrode : impact sur le personnel

Besoins en personnel

Stock de projets

- 1 ETP avec le code de fonction 2B06X013
- 2 ETP avec le code de fonction 2A06X023
- 7 ETP avec le code de fonction 3X06X024

Stock repair

1 gap d'un ETP est ouvert (code de fonction 3X06X024) spécifiquement pour prévoir des activités de magasin pour le stock repair à Evere.

Comblement des besoins en personnel

Si le transfert d'entité allonge la durée du déplacement domicile-travail au-delà des limites supérieure et inférieure de la mobilité, le membre du personnel peut opter pour sa mise en reconversion. Tous les membres du personnel du magasin de Haasrode seront informés du transfert vers l'entité au plus tard dans la semaine suivant l'approbation

du dossier. Dans le même temps, les membres du personnel dont l'impact sur la mobilité est négatif, seront invités à communiquer leur choix – accepter le transfert ou opter pour la mise en reconversion – au GRH dans la semaine qui suit la communication sur le dossier. De la sorte, ceux qui opteront pour la mise en reconversion, pourront être pris en compte pour le comblement de gaps éventuellement encore vacants dans les PSL (voir ci-dessus la troisième phase).

Nous sommes d'avis qu'avec ce dossier, nous venons de franchir une étape importante dans la mise en place d'une structure stable pour nos magasins et tous nos services de support.

La CGSP toujours sur la brèche pour le personnel. ■

Flashes

Proposition de loi portant privatisation de Belgacom et de bpost

Après la débâcle avec Bellens, Van Quickenborne et Battheus, ces croisés de l'Open VLD, ont déposé une proposition de loi visant à supprimer la participation obligatoire de l'État belge de 50 % des actions plus une action dans Belgacom et bpost.

Et cela, au motif de permettre à l'État de réagir plus efficacement aux mutations constantes que connaît le marché libéré.

Or, c'est précisément la force de Belgacom société anonyme de droit public ! Depuis 1992, l'entreprise n'a eu de cesse de s'adapter aux changements sur le marché, que ce

soit au niveau de la concurrence ou de la réglementation nationale ou européenne.

Nous tenons d'ailleurs à rendre hommage à tous les membres du personnel qui ont apporté leur écot et qui « continuent d'ailleurs à contribuer à réagir efficacement aux mutations constantes que connaît le marché ».

Si Belgacom devait être privatisé, le secteur réagirait par des actions et ainsi donnerait corps à sa première et principale résolution de congrès, à savoir « nous opposer avec force à toute privatisation plus avant de l'entreprise. « Nous sommes persuadés qu'en l'espèce, nous pourrions compter sur la CGSP et la FGTB ».

Initiative spécifique COP/CFO

Une initiative spécifique (un exercice fermé exclusivement réservé à tous les électriciens de COP/CFO).

30 électriciens pourront ainsi bénéficier d'une promotion (6 par Area)

La priorité ira bien évidemment aux membres du personnel de niveau 3A en réaffectation. L'épreuve consiste en un test écrit et un test oral/pratique.

Pour rappel : depuis 2011, 196 emplois de 2ax34x004 ont été ouverts dont 118 étaient accessibles aux collaborateurs de niveau 3A.

Le lancement est prévu début 2014.

Area	Résidence	Nombre
Area 1	Gent	3
	Brugge	3
Area 2	Antwerpen	3
	Hasselt	3
Area 3	Bruxelles/Anderlecht	6
Area 4	Marcinelle	3
	Mons	3
Area 5	Libramont	3
	Liège	3
Total		30

Initiative spécifique NEO/IPP

27 opportunités seront données à des collaborateurs de NEO/IPP appartenant à la catégorie des électriciens. Il s'agit ici, tout comme à COP/CFO, d'un exercice fermé exclusivement réservé aux électriciens de NEO/IPP.

Il va de soi que la priorité sera donnée à la reconversion avant de procéder à un exercice de mutation. La sélection comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. Ici, les GAPS restants seront ouverts à tous les collaborateurs.

Il s'agit de 11 emplois dans l'Area 1 et 2, 5 emplois à Bruxelles et 11 dans l'Area 4 et 5.

DIV/DEP/FDO	Code de fonction	Résidence	Area	Nombre
NEO/IPR/IPP	2a35x021	Brugge	A1	3
NEO/IPR/IPP	2a35x021	Antwerpen	A2	6
NEO/IPR/IPP	2a33x066	Antwerpen	A2	2
NEO/IPR/IPP	2a35x021	Bruxelles	A3	3
NEO/IPR/IPP	2a33x066	Bruxelles	A3	2
NEO/IPR/IPP	2a35x021	Mons	A4	2
NEO/IPR/IPP	2a33x066	Marcinelle	A4	2
NEO/IPR/IPP	2a35x021	Namur	A4	3
NEO/IPR/IPP	2a34x004	Liège	A5	2
NEO/IPR/IPP	2a35x021	Libramont	A5	2

Le lancement est pour début 2014.

À LIRE



Le capitalisme au cœur de l'État

Depuis les années 90, de plus en plus d'États connaissent une transformation majeure de leur système de comptabilité : ils passent d'une comptabilité publique spécifique destinée à contrôler la régularité de l'emploi des fonds publics à une comptabilité privée d'entreprise, permettant d'évaluer un patrimoine et de calculer un résultat. C'est le cas de la France depuis le 1^{er} janvier 2006. Mais quelles sont les conséquences de l'intégration de la rationalité économique au sein de l'État ? Que penser, par exemple, des choix de ne pas valoriser l'éducation, la recherche, la santé comme des investissements mais de les considérer comme des charges ? Le néolibéralisme pénètre les services publics et des pratiques de prédation sont déjà en place au service d'intérêts privés.

Corine Eyraud est une sociologue française, spécialisée en sociologie économique de l'État.

Corine Eyraud, *Le capitalisme au cœur de l'État. Comptabilité privée et action publique*, Éd. du Croquant, Paris, décembre 2013, 320 p., 22,80 €.



Oser (re)parler politique à table

Son terrain de prédilection ? Le repas de famille. Ses proies favorites ? Les étrangers, les chômeurs, les fonctionnaires, ou les salariés. Son carburant ? Le ras-le-bol ambiant.

Son nom ? Le cliché ! Pas un repas de famille, sans que votre beau-frère, votre tante ou votre cousin ne scande dès l'apéro l'une de ses multiples expressions : « *Quand on veut vraiment du travail, on en trouve* », « *Les salaires plombent notre compétitivité* », « *Les États ont vécu au-dessus de leurs moyens* », « *Mes impôts ne font qu'engraisser les fonctionnaires* », « *Il y aura toujours du pétrole* », etc.

Si la simple évocation de ces idées reçues réveille en vous de mauvais souvenirs... familiaux, ne passez pas votre chemin ! Ce manuel d'autodéfense politique entend précisément vous donner les arguments clés pour démêler le vrai du faux des propos démagogues.

Philippe Lamberts est député européen Écolo depuis 2009, en charge principalement des matières économiques. Il a été coprésident du Parti Vert Européen de 2006 à 2012.

Philippe Lamberts, Clichés de Famille : Oser (re)parler politique à table, Éd. Couleur livres, Bruxelles, novembre 2013, 112 p., 11 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Bonne année 2015, année de l'exclusion
- 4 / Dossier • L'État social – Une révolution toujours d'actualité, mais largement impensée
- 6 / Le mot qui pue • La grogne, la grève et la prise d'otage
- 7 / IRB • Institutions bruxelloises : de la complexité à la créativité
- 9 / Austérité • Réforme du chômage : il est encore temps de changer de cap !
- 10 / Social • Les améliorations sociales reprises par le fisc

Infos TÉLÉCOM-AVIATION

- 11 / Édito • La peste
- BAC**
- 12 / Ryanair à Zaventem : vers plus de dumping social dans le secteur de l'aviation ?
/ Ryanair débarque à Brussels Airport Company
- Belgacom**
- 13 / Vers un nouveau Supply Chain Management
- 14 / Flashes
- 15 / À lire

www.cgsp-wallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11